



Rapport D'Orientation Budgétaire 2020

SOMMAIRE

Préambule	page 2
1. Contexte	page 3
1.1 Rétrospective 2015 – 2019	page 3
1.2 Evolution des épargnes	page 4
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette maîtrisée	page 6
2. Les orientations budgétaires	page 7
2.1 Prudence sur nos recettes d'exploitation	page 8
2.2 Des dépenses d'exploitation contrôlées	page 9
2.3 Poursuite des projets d'investissement	page 10
Annexes	
1/ Etat des charges fiscales	page 12
2/ Tableau récapitulatif du budget primitif 2020	page 13

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

Afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de CODID-19, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 prévoit des mesures afin de garantir la continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Ainsi, la date limite du vote du budget primitif, fixée au 30 avril les années de renouvellement des assemblées, est repoussée au 31 juillet. L'ordonnance prévoit aussi la suppression des délais entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du BP.

En outre, l'assemblée peut exécuter le budget d'exploitation dans la limite des crédits ouverts en 2019. L'ordonnance prévoit la même disposition pour la section d'investissement.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduits aux propositions budgétaires pour l'exercice 2020.

1. Contexte

L'élaboration du budget primitif 2020 a été perturbé par la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons tous. Depuis le 16 mars, date du début du confinement, l'activité du port s'est trouvée fortement impactée, ce qui a engendré des décisions budgétaires exceptionnelles.

1.1 Rétrospective 2015 - 2019

L'analyse des comptes administratifs depuis 2015 montre des variations d'une année sur l'autre. Le niveau des produits est essentiellement lié aux facteurs touristiques impactant la fréquentation ainsi qu'aux produits exceptionnels constitués de remboursement de l'impôt sur les sociétés. Les charges sont stabilisées dans les grandes lignes avec deux événements exceptionnels : un nouveau calcul de la taxe foncière et la constitution de provisions pour risques contentieux.

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2015	2016	2017	2018	2019
Atténuations de charges	3		6	5	
Produit des services, du domaine & ventes	477	468	493	474	488
Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels		54	38	29	
Reprises sur provisions					
Opérations d'ordre	2	2	2	2	2
s/total des recettes	481	524	539	509	490
Variation en %	0%	9%	3%	-5%	-4%
Résultat reporté	96	66	50	69	71
Total des recettes	578	590	589	579	561

Charges à caractère général	108	193	129	148	135
Charges de personnel	97	101	108	98	95
Autres charges de gestion courante	1	3			0
Charges financières	6	5	5	4	4
Charges exceptionnelles	4	4	4	4	4
Provisions			47	40	
Impôts sur les bénéfices	69	40	14	10	3
Opérations d'ordre	116	131	132	156	164
Total des dépenses	401	477	438	460	404
Variation en %	22%	19%	-8%	5%	-12%

Le produit des services, majoritairement constitué des redevances d'amarrage, représente l'intégralité des recettes courantes. Il a évolué de 2% entre 2015 et 2019.

Rappelons l'évolution tarifs sur cette période :

- 2015 : + 3% (compensation partielle de l'impact de l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés)
- 2016 : 0%
- 2017 : + 1%
- 2018 : + 1%
- 2019 : 0%

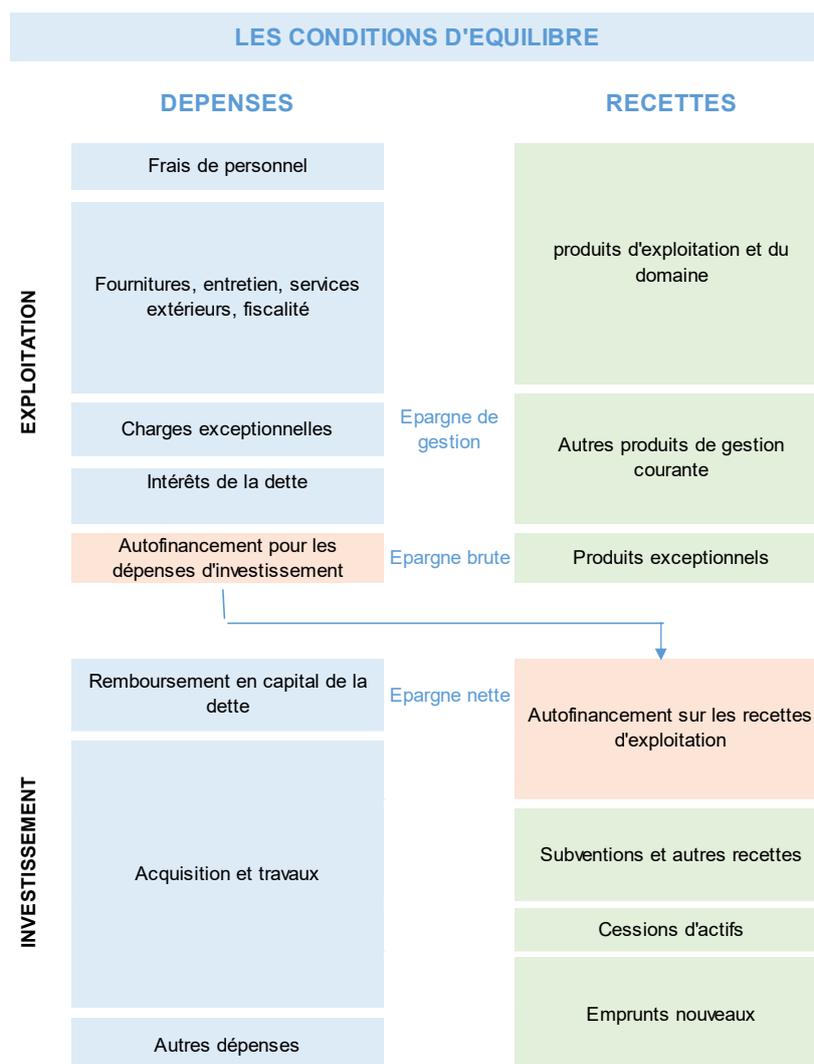
S'agissant des charges, les dépenses à caractère général et les charges de personnel, qui représentent en moyenne 90% des dépenses courantes, ont augmentés de 12% sur la même période et les charges financières ont baissé de 42% entre 2015 et 2019 passant de 6 K€ en 2015 à 4 K€ en 2019.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et qu'elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

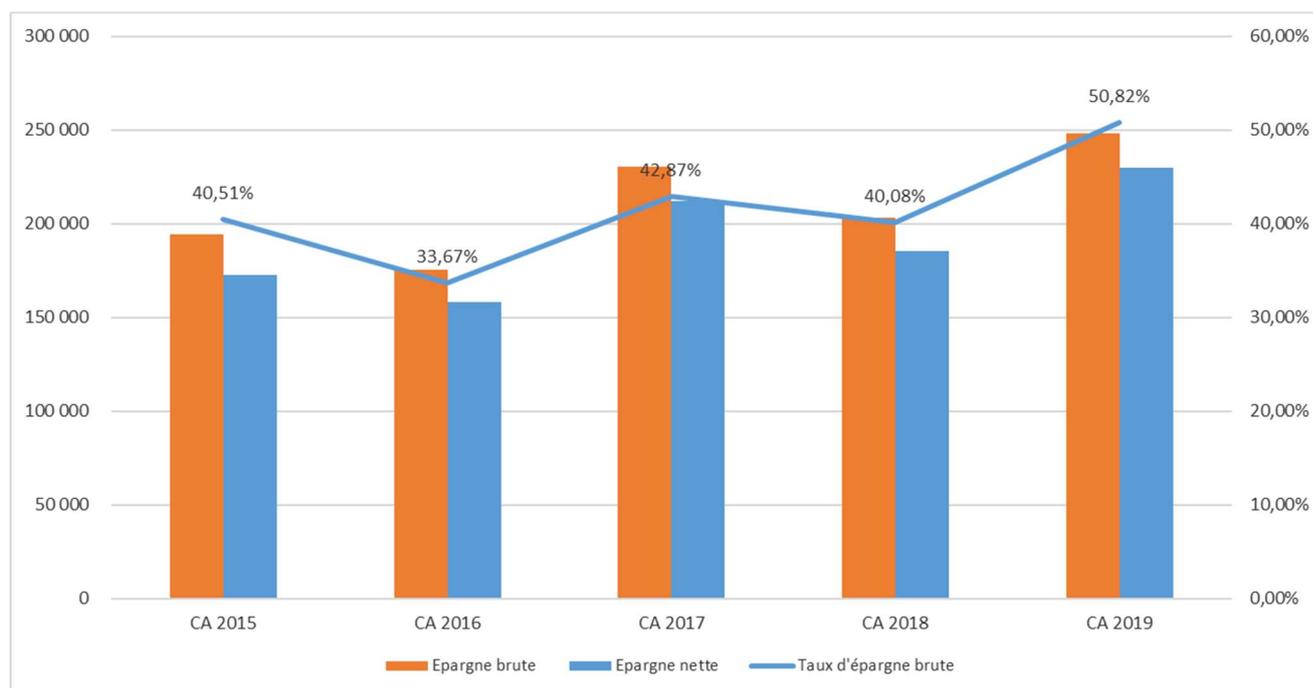
Lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (hors dette), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions ;
- Et/ou en ayant recours à l'autofinancement soit en réalisant des économies de gestion soit en augmentant les recettes ;
- Et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement.



Ces cinq dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles d'exploitation	479	522	537	507	488
Dépenses réelles d'exploitation	285	346	307	304	240
Epargne brute	194	176	230	203	248
Remb. En capital de la dette	22	18	18	18	18
Epargne nette	172	158	212	185	230
Taux d'épargne brute	40,51%	33,67%	42,87%	40,08%	50,82%
Capital restant dû au 31/12	210	193	175	157	138
Capacité de désendettement	1,08	1,10	0,76	0,77	0,56



Sur cette période, le taux d'épargne varie entre 41 % et 51 %. Ces bons niveaux permettent de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée puisque le dernier emprunt souscrit date de 2013. La capacité de désendettement est passée de 1,08 en 2015 à 0,56 en 2019.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

Ces résultats ont permis au port d'investir, sur ces cinq dernières années, 906 K€ entièrement autofinancés.

1.3 La politique des ressources humaines

D'une manière générale, depuis 2016, un travail important sur la gestion de personnel a permis une relative stabilité des effectifs. Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

1,5 équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port de l'Ayguade complété par 2 mois saisonniers. Le personnel administratif et technique du port Saint-Pierre impacte le budget de ce port annexe au travers d'une refacturation qui représentait 38 K€ en 2019.

Ainsi, les charges de personnel représentent en moyenne 36% des dépenses courantes.

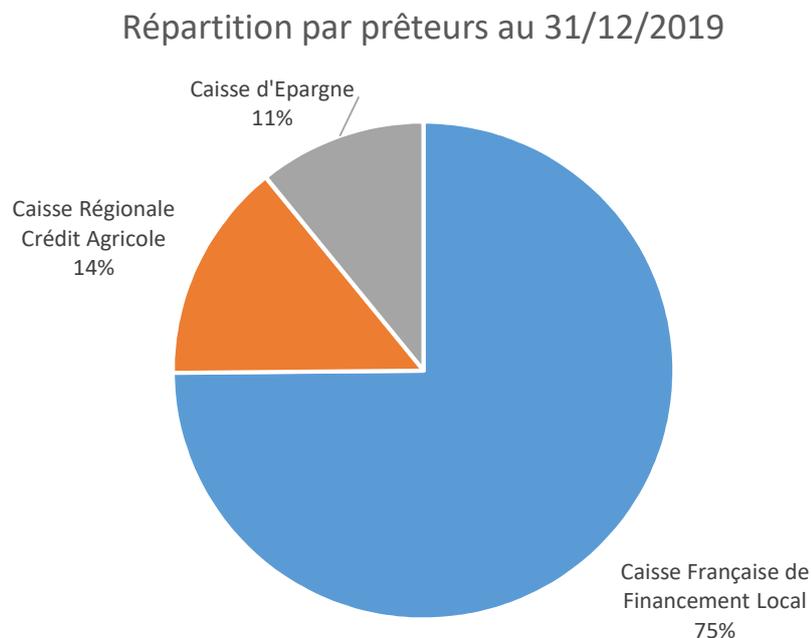
- Composition des rémunérations en 2019

Le traitement de base constitue, par nature, l'élément le plus important de la rémunération (68%), les primes et indemnités représentent 23% alors que les heures supplémentaires et astreintes s'élèvent à 6%.

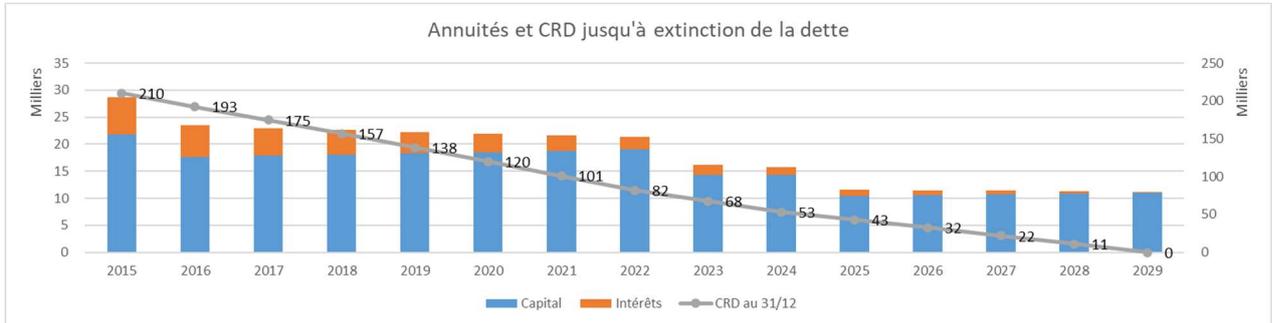
Traitement de base	Primes et indemnités	Astreintes	Heures suppl.	Indemnité de résidence	Total
27 470	9 206	1 794	914	824	40 207
68%	23%	4%	2%	2%	100%

1.4 Une dette maîtrisée

Au 31 décembre 2019 le capital restant dû s'élevait à 138 K€ réparti entre, la Caisse Française de Financement Local, la Caisse Régionale du Crédit et la Caisse d'Épargne.



A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette. Cette tendance est modifiée chaque année en fonction des emprunts réellement contractés.



Ce graphique montre une chute importante de l'annuité en 2023 correspondant à la fin d'un contrat ainsi qu'en 2025 où un autre prêt arrive à échéance.

Sur les quatre contrats de prêt que compte ce budget, 3 sont à taux fixe représentant 47 % du capital restant dû. Le taux moyen de la dette est de 2,54 %.

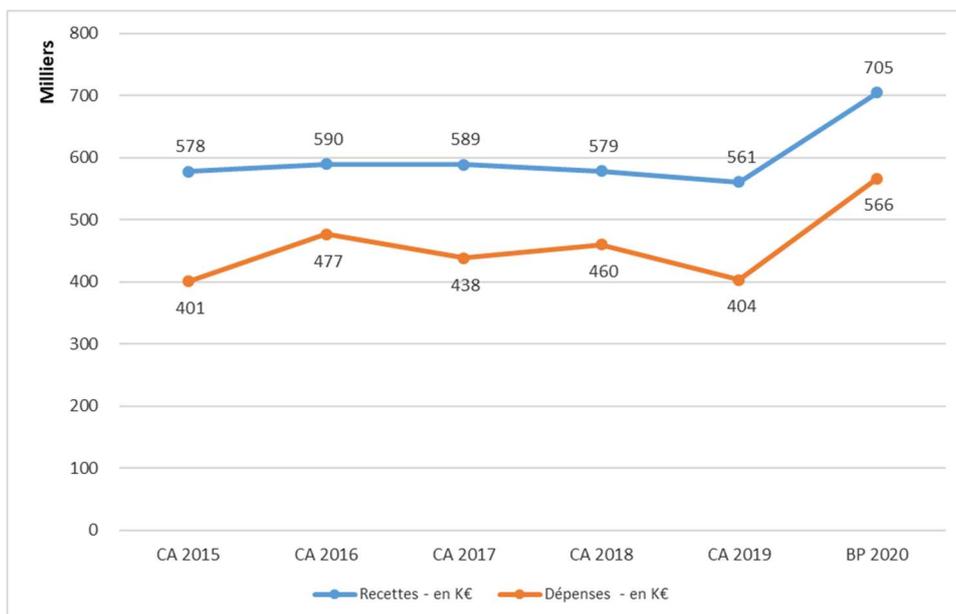
La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, la totalité de la dette est classifiée A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

La crise sanitaire est venue perturber le 1^{er} projet de budget primitif. Les deux principales hypothèses de travail qui ont conduit à ce budget ont été :

- La stabilité des tarifs
- Une réduction des droits d'amarrage « passagers » pour anticiper une éventuelle baisse d'activité

Ainsi les dépenses et les recettes totales évoluent de la manière suivante :



Pour l'exercice 2020, les recettes d'exploitation sont estimées à 705 K€ et les dépenses à 566 K€.

Chapitres	Crédits 2019 = BP + DM	CA 2019	BP 2020	V° BP / Crédits 2019	V° BP/ CA 2019
Résultat reporté	71	71	157	122%	122%
Produit des services, du domaine & ventes	482	488	455	-6%	-7%
Reprises sur provisions	0	0	87		
Opérations d'ordre	2	2	5	137%	137%
Total des recettes - en K€	555	561	705	27%	26%
Charges à caractère général	167	135	155	-7%	15%
Charges de personnel	104	95	104	0%	9%
Autres charges de gestion courante	3	0	1	-55%	
Charges financières	4	4	3	-13%	-9%
Charges exceptionnelles	5	4	91	1594%	2441%
Impôts sur les bénéfices	20	3	32	61%	1187%
Opérations d'ordre	164	164	179	9%	9%
Total des dépenses - en K€	466	404	566	22%	40%
Virement à la section d'investissement	89		138		

2.1 Prudence sur nos recettes d'exploitation

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigée d'évènements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit. Cette année, l'impact de la crise sanitaire nous a contraints à diminuer nos recettes d'exploitation de 12 K€.

En ce qui concerne la participation aux travaux de recalibrage par les propriétaires des berges privées, la commune est dans l'attente d'un jugement. Par mesure de prudence la plus grande partie n'a pas fait l'objet d'une inscription budgétaire.

Ainsi, les recettes réelles de l'exercice sont évaluées à 542 K€.

- Les redevances d'amarrage

Le produit est estimé pour 2020 à 441 K€ dont 52 % proviennent des postes passagers.

	2016	2017	2018	2019	BP 2020	V° 2020/2019
Abonnés	203 601	202 895	210 336	210 912	210 000	0%
Passagers	233 179	245 722	235 071	245 459	230 850	-6%
TOTAL	436 780	448 617	445 407	456 371	440 850	
Evolution		2,71%	-0,72%	2,46%	-3,40%	

- Les autres produits

La participation aux travaux de recalibrage est prévue pour 10 K€ et le produit relatif à la liste d'attente est estimé à 2,9 K€. Le produit du stationnement à terre s'élèverait à moins de 1 K€.

Une reprise de provisions vient compléter les crédits avec 87 K€.

2.2 Evolution des dépenses d'exploitation contrôlée

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints, dans une situation normale et d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale ...

Ainsi, en termes d'accueil, l'amplitude horaire des capitaineries demeurera inchangée. Une attention particulière sera portée sur la propreté des extérieurs et des sanitaires mis à disposition du public et des usagers. Ainsi, une équipe « régie », mutualisée sur les quatre ports, composée de deux agents et d'un saisonnier viendra remplacer, en cours d'année, l'entreprise attributaire du marché de nettoyage des locaux permettant une prestation de meilleure qualité ainsi qu'une meilleure réactivité. Cette charge, prise en charge sur le budget du port Saint-Pierre, sera refacturée aux ports annexes en fonction des durées réelles d'intervention.

Ainsi, les dépenses réelles d'exploitation, sont estimées à 387 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements de 179 K€.

- Les charges générales

Ces charges représentent 40 % des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 155 K€ dont les plus importantes sont :

- les charges fiscales, hors impôt sur les bénéfices, pour 65 K€
- le transport des sédiments consécutif au recalibrage du port estimé à 29 K€
- l'entretien du port avec 19 K€
- des frais d'études pour 12 K€

Les autres charges sont des dépenses courantes de téléphonie, fluides, fournitures diverses...

- Les charges de personnel

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux.

Le budget 2020 nécessite l'inscription de 104 K€. Cette prévision tient compte de la rémunération du 1,5 équivalent temps plein et de la refacturation du personnel du port Saint-Pierre qui intègre la future équipe de nettoyage des locaux.



- Les charges financières

Le budget prévoit 3 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit 1% des dépenses réelles d'exploitation.

- Les autres charges

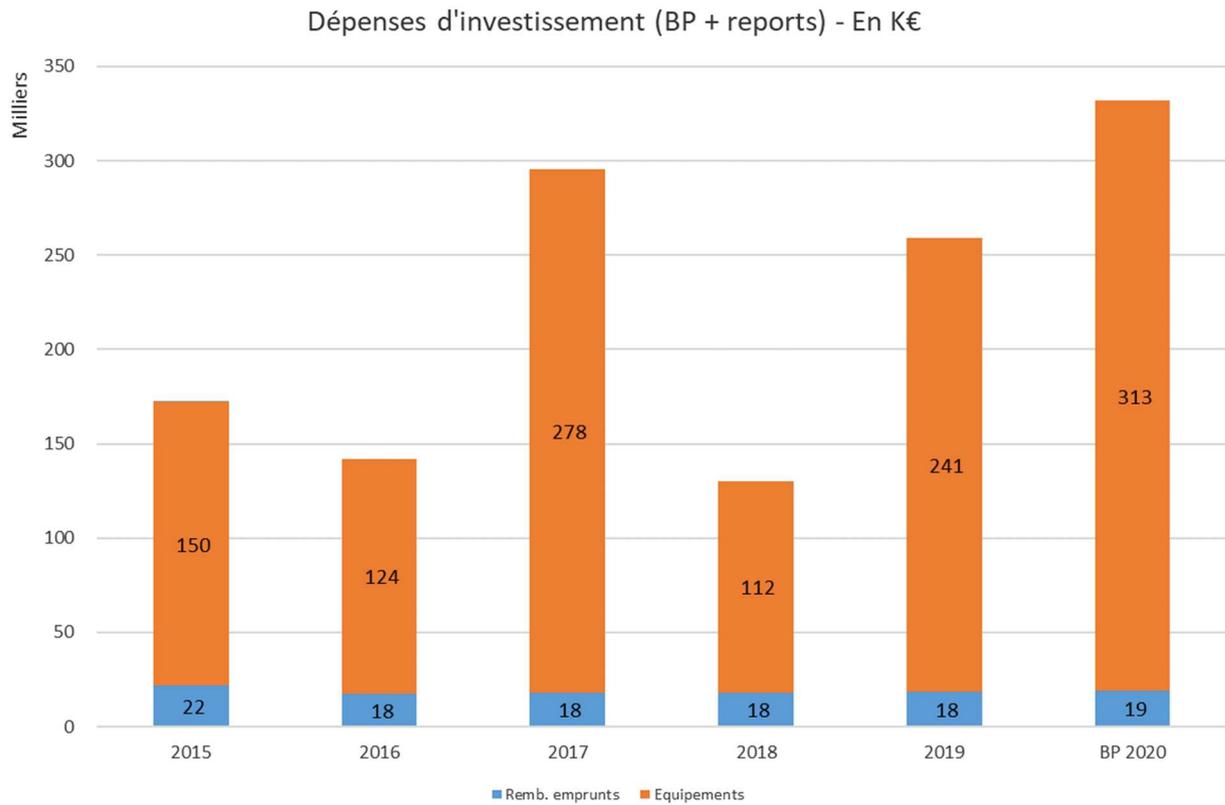
Les autres charges rassemblent les non-valeurs, quelques charges exceptionnelles pour une somme d'environ 1 K€. Il conviendra d'y ajouter la subvention à l'association ANA d'un montant identique à 2019 soit un peu moins de 4 K€ et l'impôt sur les bénéfices qui se calcule à 32 K€.

La somme la plus importante est celle relative à l'annulation de titres à hauteur de 87 K€ en cas de jugement en défaveur de la commune. Cette charge n'impacte pas l'équilibre car elle a fait l'objet de provisions constituées en 2017 et 2018.

2.3 Poursuite des projets

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 19 K€, la somme de 294 K€ sera portée au budget primitif complétée des reports de la gestion 2019 qui s'élèvent à 19 K€.

Ces dépenses seront intégralement autofinancées (virement de la section d'exploitation + dotations aux amortissements).



Les projets 2020 se déclinent ainsi :

Domaine / projet	Total	%
PLAN D'EAU	293 186	100%
Recalibrage		
Quais		
Etudes		
Insertions		
BUREAU ET INFORMATIQUE	700	0%
Total général	293 886	

Annexes :

EVOLUTION DES CHARGES FISCALES

Type	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020	Variation BP / CA 2019
Contribution Foncière des Entreprises	3 540	5 175	3 605	3 687	3 800	3,06%
Taxes foncières	52 265	52 680	53 074	52 889	54 000	2,10%
Redevance domaniale	4 982	5 567	5 086	5 283	5 390	2,03%
Taxe de séjour		1 378	1 378	1 378	1 500	8,85%
Impôts sur les bénéfices	40 359	14 181	10 008	2 502	32 200	1186,97%
TOTAL des charges fiscales	101 146	78 981	73 151	65 739	96 890	47,39%
Dépenses réelles d'exploitation	345 934	306 647	304 054	240 024	387 422	
Poids des charges fiscales / DRE	29,24%	25,76%	24,06%	27,39%	25,01%	

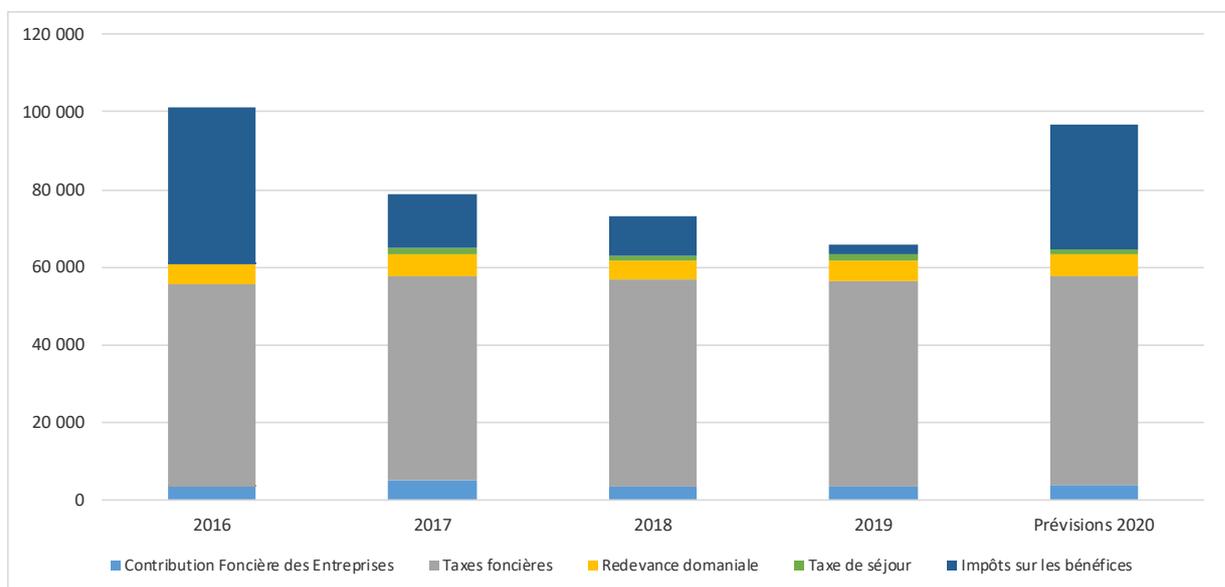


TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION D'EXPLOITATION							
	Crédits 2019 : BP + DM		BP 2020		Crédits 2019 : BP + DM		BP 2020
TOTAL DES DEPENSES	555 329	704 599		TOTAL DES RECETTES	555 329	704 599	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	166 500	155 261		002 - RESULTAT REPORTE	70 905	157 388	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	104 100	103 905		013 - ATTENUATION DE CHARGES			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	2 700	1 205		70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	482 450	455 275	
66 - CHARGES FINANCIERES	3 900	3 388		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 400	91 463		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
68 - PROVISIONS		0		78 - REPRISE SUR PROVISIONS		87 263	
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	20 000	32 200					
AUTOFINANCEMENT	252 729	317 177					
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	163 517	178 966		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 974	4 673	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	89 212	138 211					
SECTION D'INVESTISSEMENT							
TOTAL DES DEPENSES	369 826	336 502		TOTAL DES RECETTES	369 826	336 502	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 974	4 673		AUTOFINANCEMENT	252 729	317 177	
				042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	163 517	178 966	
				023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	89 212	138 211	
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE				001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	65 704	19 325	
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	18 300	19 000		1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	47 411		
EQUIPEMENT	232 455	293 886		16 - EMPRUNTS NOUVEAUX			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 000	37 586		13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	212 455	256 300					
RESTES A REALISER	117 097	18 943		RESTES A REALISER	3 982		